

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 5 février 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 10.

2019-02-021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en en laissant les sujets divers ouvert



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 5 février 2019 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019
- 4. Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.3. Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska
 - 4.4. Subvention Fonds pour l'accessibilité
 - 4.5. Maire suppléant pour l'année 2019
 - 4.6. Fermeture des bureaux
 - 4.7. Infotech – dépôt direct des fournisseurs
 - 4.8. Firme comptable – audit des états financiers
 - 4.9. Journée de la persévérance scolaire
- 5. Sécurité publique**
- 6. Travaux publics**
 - 6.1. Subvention Hydro-Québec - Passerelle
- 7. Hygiène du milieu**
 - 7.1. Conformité des fosses septiques
- 8. Aménagement et urbanisme**
 - 8.1. Travaux cours d'eau Joseph Larivière
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1. Plaisirs d'hiver – Activité
- 10. Sujets divers**
- 11. Rapport des élus**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-02-022

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-02-023

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par M. Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	20 335,31 \$
Permis	0 \$
Location salle	470,00 \$
Agence 911- subvention mesures d'urgences	4 500,00 \$
Infraction / amendes	0 \$
Divers	0 \$
Total	25 305,31 \$

Dépenses

Paies élus	2 357,34 \$
Salaires employés	2 701,81 \$
Comptes payés	3 176,01 \$
Comptes à payer 2018	9 989,10 \$
Comptes à payer 2019	16 876,62 \$
Total	35 098,88 \$

Adoptée

2019-02-024

4.2 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1023 du *Code municipale du Québec* stipule que : « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis, par courrier recommandé, en exigeant les taxes antérieures à 2018 et les taxes de 2018 ainsi que les intérêts,

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à retirer le (les) dossier(s) dont des paiements pour les années antérieures à 2018 auront été effectués et qu'il y aura eu une entente pour les taxes 2018 avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Adoptée

4.3 TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018 sera fait;

CONSIDÉRANT QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot	Taxes municipales	Taxes scolaires
Rose-Anna Brisson	1 ^{re} rue	5711291	2.29 \$	0
Michel Boucher	355 1 ^{re} rue	5889378 & 5889379	2 788.29	684.47 \$
Michel Boucher	215 route 261	5652388	3 438.46 \$	1 394.25 \$
Roseline Houle	130 route 261	4442686	451.66 \$	0
Luc Lebeau	200 rang de la Rivière	4441493 & 5475071	2 754.11 \$	435.21 \$
Ferme Garco s.e.n.c.	Du 155 au 159 16 ^e rang	4441515 & 5174840	5 570.03 \$	471.03 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

Que le Conseil municipal désigne M. Ghislain Brûlé, maire, à agir comme représentant de la municipalité si la directrice générale et secrétaire-trésorière ne peut assister à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée

4.4 SUBVENTION FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 9 juillet 2018, la résolution 115-07-18 a été adoptée afin de déposer une demande de subvention au Fonds pour l'accessibilité auprès d'Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été retenue et accorde un montant de 31 402 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Ghislain Brûlé, maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec Emploi et Développement social Canada.

Que le montant des dépenses, pour le projet lié à cette subvention, qui sera supérieur au montant de la subvention sera affecté au surplus cumulé, tel que prévu dans le budget 2019.

Adoptée

2019-02-027

4.5 MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les maires suppléants doivent être nommés pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les maires suppléants comme suit :

Mme Eve-Lyne Marcotte pour les mois de janvier et juillet,
M. Fabien Pelletier pour les mois de février et août,
M. Éric Girard pour les mois de mars et septembre,
M. Gaétan Légaré pour les mois d'avril et octobre,
Mme Denise Houle pour les mois de mai et novembre,
Mme Diane Mercier pour les mois de juin et décembre.

Que Mme Diane Mercier est nommée à titre de maire suppléant auprès de la MRC D'Arthabaska pour l'année 2019.

Adoptée

2019-02-028

4.6 FERMETURE DES BUREAUX

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait la demande pour la fermeture des bureaux d'une durée d'une semaine afin de faire du classement dans les archives et les dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fermer les bureaux municipaux du 11 au 15 février 2019.

Adoptée

2019-02-029

4.7 INFOTECH – DÉPÔT DIRECT DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire que la Municipalité continue son cheminement afin de devenir « plus verte »;

CONSIDÉRANT QU' Infotech, fournisseur du logiciel comptable, offre un module qui permet de faire des dépôts directs aux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE ce module permettrait d'économiser les frais de timbres, d'enveloppes, de chèques, ... et de temps d'employé;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense peut être affecté au poste de logiciel informatique et site webb où les crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat du module de dépôt direct pour les fournisseurs au montant de 650 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la dépense.

Adoptée

2019-02-030

4.8 FIRME COMPTABLE – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

- CONSIDÉRANT QUE le *Groupe RDL sencrl*, de Victoriaville fait l'audit des états financiers de la Municipalité depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une firme comptable pour faire l'audits des états financiers de la Municipalité pour l'année 2018;
- CONSIDÉRANT QUE certaines reddition de comptes doivent être vérifier par une firme comptable;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer le *Groupe RDL sencrl*, de Victoriaville pour faire l'audit des états financier et pour faire la vérification de redditions de comptes pour l'année 2018.

Adoptée

2019-02-031

4.9 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

- CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
- CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
- CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.
- CONSIDÉRANT QU' un décrocheur :
- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
 - Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
 - A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
 - Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
 - Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
- CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :
- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - Les taxes et impôts perçus en moins;
 - Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
- CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricois des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Maddington Falls déclare et appuie les Journées de la persévérance scolaire 2019 qui ont lieu du 11 au 15 février 2019 sous le thème : *Nos gestes, un + pour leur réussite!*

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

2019-02-032

6.1 SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC - PASSERELLE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 15 janvier dernier, la résolution 2019-01-014 a été adoptée afin de faire une demande de prix pour une passerelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est subventionné par la subvention de la *Fondation d'Hydro-Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a un prix pour une passerelle usagée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat de la passerelle proposée par R & R Pomerleau.

Que cette passerelle, d'une longueur approximative de 41 pieds de long par 6 pieds de large, devra être peinte de couleur verte.

Que le montant pour la passerelle est de 7 950 \$, plus les taxes applicables, tel qu'indiqué dans la soumission transmise à la Municipalité.

Que le transport et l'installation ne sont pas inclus dans ce prix.

Qu'il faudra faire des vérifications sur la hauteur de l'eau avant l'installation de la passerelle.

Que ce projet devra respecter le montant de la subvention de 11 500 \$.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-02-033

7.1 CONFORMITÉ DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Règlement Q-2, r. 22)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune information concernant certaines installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ne possèdent aucune installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire aviser les propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir un avis aux propriétaires d'immeuble qui n'ont aucune installation septique ou que la Municipalité ne possède aucune information sur cette dernière.

Que cet avis explique les étapes pour conformer leur installation septique et qu'ils doivent le faire avant le 31 décembre 2020.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-02-034

8.1 TRAVAUX COURS D'EAU JOSEPH LARIVIÈRE

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Gamelin, le 10 décembre 2018 pour la branche 2 du cours d'eau Joseph Larivière;

CONSIDÉRANT la problématique d'écoulement du cours d'eau causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Grégoire, de la MRC d'Arthabaska, suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la branche 2 du cours d'eau Joseph Larivière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Maddington Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Grégoire de la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à creuser le fossé afin d'enlever les sédiments accumulés;

Que la Municipalité procèdera au creusage du fossé dès ce printemps.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

2019-02-035

9.1 ACTIVITÉ PLAISIRS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Politique familiale et le comité du Festifalls organisent une journée d'activité hivernal, pour proclamer l'activité plaisir d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 15 janvier dernier, la résolution 2019-01-016 a été adoptée pour accepter les activités de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement était admissible à un tirage au sort de 500 \$ qu'il n'a malheureusement pas gagné ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Politique familiale aura besoin de 50\$ pour défrayer des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont été budgétées et que les crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un budget de 50 \$ pour le bon déroulement de Plaisirs d'hiver qui aura lieu le 2 mars prochain.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-02-036

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle

Que la séance soit levée à 21 h 55.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière